



PLATEFORME POLITIQUE- ÉLECTION FÉDÉRALE 2025

www.humanecanada.ca

Table des matières

- | | | | |
|-----------|----------------------|-----------|---|
| 01 | Introduction | 05 | Cadre juridique & sécurité publique |
| 02 | Animaux de compagnie | 07 | Faune |
| 03 | Animaux d'élevage | 08 | Une santé / un bien-être (One Health / One Welfare) |



INTRODUCTION

Humane Canada est la fédération nationale des SPCA et des refuges animaliers, qui représente l'une des plus anciennes institutions sociales au pays au service des communautés canadiennes depuis plus de 150 ans.

En tant que porte-parole du Canada pour le bien-être des animaux, nous apportons des changements positifs et progressifs pour mettre fin à la cruauté envers les animaux, améliorer la protection des animaux et promouvoir le traitement humain de tous les animaux.

Humane Canada croit que tous les animaux possèdent une valeur intrinsèque, une complexité remarquable et une dignité inhérente et, à ce titre, méritent le respect et la considération morale. Humane Canada reconnaît que la santé et le bien-être des animaux sont inextricablement liés à la santé humaine, au bien-être et à l'intégrité environnementale. Nous adoptons l'approche « Une santé / un bien-être (One Health / One Welfare) », qui reconnaît l'interdépendance essentielle entre ces éléments et est fondée sur la coopération et le partenariat entre les disciplines.

Au nom de nos membres, nous préconisons le traitement, les soins et la protection sans cruauté de tous les animaux. Nous maintenons que tous les animaux utilisés par les humains doivent recevoir des soins haut niveau, y compris leur permettre d'exprimer leurs comportements naturels, afin d'assurer leur santé et leur confort. Nous préconisons également la protection et l'amélioration de l'habitat pour le bien-être des animaux à l'état sauvage.

Humane Canada a formulé les recommandations suivantes comme guide d'action pour créer un Canada plus humain.*

* Humane Canada est reconnaissant de l'aide de la SPCA de Montréal et de son stagiaire, Tommy Varin-Marion, candidat à la maîtrise en science politique de l'Université de Montréal, dans le cadre de la révision de la traduction de cette plateforme.



S'il est élu, comment votre parti créera-t-il un Canada plus humain pour tous les animaux?



ANIMAUX DE COMPAGNIE

Les Canadien.ne.s accordent beaucoup d'importance à leurs animaux de compagnie, plus de 60% des ménages ayant un chien ou un chat après la pandémie, et 71% de ces ménages les considèrent comme des membres de la famille. Ils dépendent des sociétés protectrices des animaux et des SPCA de leur collectivité pour s'occuper des animaux de compagnie qui se retrouvent sans abri ou qui ont besoin de protection, mais ils sont surpris de constater que les organismes en qui ils ont confiance sont sous-financés et ne reçoivent pas le soutien gouvernemental dont ils ont besoin pour remplir leur mandat essentiel en matière de services sociaux.

Pendant ce temps, les refuges pour animaux connaissent une crise de capacité catastrophique en raison de l'élevage non contrôlé et non réglementé, de l'évolution de l'incertitude économique et du coût élevé des soins vétérinaires.

RECOMMANDATIONS

- 1 Financement fédéral :** Fournir un programme de financement stable et continu aux refuges pour animaux afin de lutter contre l'abandon et la surpopulation. Inclure explicitement les refuges pour animaux comme admissibles aux demandes de financement fédérales liées aux infrastructures et dans la définition des structures axées sur la communauté..
- 2 Surveillance de l'élevage :** Mettre en œuvre des lois pour réglementer l'élevage, la vente et l'importation d'animaux, y compris l'interdiction de l'importation commerciale de chiots au Canada et de vente commerciale par des tiers. Établir un cadre réglementaire efficace pour l'enregistrement, la délivrance de permis et l'inspection des éleveurs qui intègre des exigences en matière d'éducation, de soins de santé et de vaccination et des limites sur la surreproduction, tout en renforçant les ressources de l'Agence canadienne d'inspection des aliments (ACIA) pour faire respecter les règlements et saisir les animaux se trouvant dans de mauvaises conditions de bien-être.
- 3 Soins vétérinaires :** Créer une stratégie nationale de soins vétérinaires préventifs et abordables, soutenir le recrutement international de vétérinaires et, en consultation avec les communautés touchées, subventionner les ressources vétérinaires pour les communautés autochtones et éloignées.
- 4 Logements acceptant les animaux de compagnie :** Mobiliser les intervenants du logement pour trouver des solutions collaboratives afin d'accroître la disponibilité et l'abordabilité des logements acceptant les animaux de compagnie pour tous les Canadien.ne.s et d'inclure des critères acceptant les animaux de compagnie dans les projets de logement financés par le gouvernement fédéral.



ANIMAUX D'ÉLEVAGE

Chaque année, plus de 800 millions d'animaux sont élevés dans des fermes au Canada pour l'alimentation. Le public est de plus en plus sensibilisé et surveillé au bien-être des animaux d'élevage à toutes les étapes de leur vie : à la ferme, pendant le transport et durant l'abattage. Le public s'attend à ce que les animaux d'élevage soient traités avec humanité, ce qui entraîne des pressions sur les secteurs de l'agriculture et de la vente au détail pour qu'ils modifient certaines pratiques agricoles.

Par conséquent, ces secteurs se sont engagés à éliminer progressivement le confinement intensif et les pratiques douloureuses. Cependant, de nombreuses pratiques agricoles canadiennes ne répondent toujours pas aux normes de bien-être animal plus élevées observées dans d'autres régions.

RECOMMANDATIONS

Le gouvernement fédéral dispose de plusieurs mécanismes pour contribuer à l'amélioration des pratiques d'élevage et des conditions de vie des animaux concernés. Les recommandations suivantes répondent aux attentes du public et sont divisées en trois piliers : **la responsabilité publique, les améliorations réglementaires et les pratiques éthiques.**

RESPONSABILITÉ PUBLIQUE

1 Rétablir la confiance du public : Prendre un engagement fédéral visant à améliorer l'agriculture animale conformément aux valeurs canadiennes en matière de bien-être et d'environnement, y compris le refus d'adopter une loi qui réduit la transparence en matière de bien-être et de soins aux animaux d'élevage.

2 Renforcer l'inspection et l'application de la loi : Augmenter le financement et les ressources pour assurer une inspection rigoureuse et une application uniforme des règlements sur la santé et le bien-être des animaux par l'Agence canadienne d'inspection des aliments.

3 Accroître la transparence : Rendre obligatoire la vidéosurveillance en circuit fermé (CCTV) à la ferme, pendant le transport et dans les abattoirs.



AMÉLIORATIONS RÉGLEMENTAIRES

- 4 Conseil national pour les soins aux animaux d'élevage (CNSAE) :** Adopter une loi fédérale pour établir les codes de pratiques du CNSAE en tant que normes minimales obligatoires en matière de soins aux animaux, avec une structure hiérarchique claire, un système d'application rigoureux et un engagement à poursuivre les cas de non-conformité. Exiger un examen périodique des codes par des représentants de l'industrie alimentaire et agricole, de la défense du bien-être animal, de la médecine vétérinaire et du milieu universitaire et de la recherche.
- 5 Étiquetage de la méthode de production :** Par l'entremise de l'ACIA, exiger un étiquetage obligatoire et normalisé précisant la méthode de production des produits d'origine animale pour permettre aux consommateurs de faire des choix alimentaires éclairés.
- 6 Financement fédéral :** Établir un nouveau programme de subventions fédérales pour aider les producteurs à éliminer progressivement les systèmes de confinement intensif, en mettant l'accent sur l'élimination progressive des cages conventionnelles et d'enrichissement pour les poules pondeuses, des stalles de gestation pour les porcs et des stalles pour les bovins laitiers.

PRATIQUES ÉTHIQUES

- 7 Dépeuplement sans cruauté :** Exiger que le dépeuplement massif des animaux domestiques respecte les recommandations de l'Association canadienne des médecins vétérinaires (ACMV), y compris un processus décisionnel complet et transparent pour le dépeuplement planifié et d'urgence, l'examen des solutions de rechange et la priorisation du bien-être animal, de sorte que les méthodes d'abattage sans cruauté réduisent au minimum le stress, la peur et la douleur jusqu'à ce qu'une perte de conscience soit irréversible. Interdire l'arrêt de la ventilation comme méthode de dépeuplement massif.
- 8 Interdire l'élevage intensif d'espèces sauvages et exotiques :** Adopter une loi fédérale pour interdire l'élevage d'animaux à fourrure et de pieuvres et l'importation de pieuvres d'élevage au Canada.
- 9 Interdire l'exportation de chevaux vivants à l'étranger pour l'abattage :** Promulguer une loi fédérale qui interdit la pratique d'expédier des chevaux vivants à l'étranger par avion pour être l'abattage.



CADRE JURIDIQUE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

La création d'un Canada sans cruauté nécessite un cadre juridique protégeant les animaux contre la cruauté et garantissant que les animaux sont traités sans cruauté. Cela implique une législation solide, une application rigoureuse de la loi, un soutien aux poursuites des crimes contre les animaux et une formation adéquate des magistrats. De nombreuses lois sont obsolètes ou fragmentaires, l'application de la loi est sous-financée et les tribunaux ont des difficultés à se former et à réagir.

En outre, les Canadien.ne.s soutiennent massivement les actions visant à traiter les animaux sans cruauté, y compris ceux utilisés dans la recherche scientifique.

RECOMMANDATIONS : CADRE JURIDIQUE

1 Examen législatif : Convoquer un comité parlementaire multipartite d'examen de la législation sur le bien-être des animaux ayant pour mandat d'évaluer les protections animales actuelles et de rédiger des recommandations visant à améliorer et à coordonner les mesures visant à améliorer la qualité de vie des animaux. Le comité présenterait ses recommandations au Parlement et proposerait des projets de loi en conséquence.

2 Créer un ministère, un groupe interministériel ou un agent du Parlement responsable du bien-être et de la protection des animaux au sein du gouvernement fédéral.

3 Mises à jour du *Code criminel du Canada* :

- Reconnaître les animaux comme victimes à la section 2
- Reconnaître la sensibilité des animaux
- Ajouter une section traitant spécifiquement des animaux saisis qui comprend un mécanisme procédural prévoyant leur disposition une fois que les accusations sont portées
- Aligner la norme mens rea pour la négligence envers les animaux sur une norme de négligence criminelle
- Considérer les crimes de maltraitance animale comme une circonstance aggravante dans les cas de violence, y compris les infractions sexuelles, la violence conjugale et les demandes de statut de délinquant dangereux.
- Criminalisation officielle du matériel sexuel en ligne comprenant la violence et l'exploitation sexuelles des animaux
- Criminaliser l'acte de contrôle coercitif et reconnaître les cas où les animaux sont victimes de ce crime.

4 Les animaux en science : Créer un cadre réglementaire pour la surveillance des animaux utilisés en science afin de protéger leur bien-être et imposer les 3R (remplacement, réduction et raffinement). Fournir un financement durable pour maintenir le Centre canadien de solutions de recharge aux méthodes animales (CCAAM).



Les Canadien.ne.s méritent de se sentir en sécurité dans leurs collectivités, en sachant qu'il existe des lois en vigueur qui non seulement les protègent, mais aussi les animaux vulnérables qui leur tiennent à cœur.

La qualité d'une loi dépend de son application. Il est donc essentiel que les forces de l'ordre et toutes les personnes impliquées dans le système judiciaire aient accès à des données et à une formation qui les tiennent informées des liens entre la maltraitance animale et la violence et l'exploitation interpersonnelles.

RECOMMANDATIONS: SÉCURITÉ PUBLIQUE

- 5 Financement fédéral :** Financer la formation obligatoire des intervenants du ministère de la Justice afin d'ancrer les connaissances sur le bien-être animal et le lien avec la violence dans le système.
- 6 Rapports croisés :** Rendre obligatoire le signalement croisé entre les organismes de protection des animaux et de l'enfance et exiger que les documents liés à l'exploitation sexuelle des animaux soient saisis dans un logiciel de suivi des images d'exploitation infantile afin de détecter les images de pornographie infantile sur les disques durs des délinquants potentiels, ainsi que dans un système d'enquête sur ces images dans un dépôt central tel que le Centre national de coordination contre l'exploitation des enfants (CNCEE) de la GRC. [1]
- 7 Recueillir des données :** Améliorer la collecte de statistiques sur la criminalité liée à la cruauté envers les animaux, aux agressions ou aux mauvais traitements sexuels envers les animaux et à l'exploitation sexuelle des animaux au Canada, et veiller à ce que tous les systèmes de signalement et de suivi, y compris le Système d'analyse des liens entre les crimes de violence (SALVAC) et le Système de gestion des cas graves (GCG), intègrent la cruauté envers les animaux.

1. GRC. [Exploitation sexuelle d'enfants en ligne | Gendarmerie royale du Canada \(rcmp-grc.gc.ca\)](#)



FAUNE

Le commerce mondial d'animaux sauvages destinés à devenir des animaux animaux de compagnie, voués aux fins de loisirs et à la fabrication de produits dérivés entraîne l'abattage aveugle d'animaux et le trafic illégal d'espèces menacées, et risque de propager des maladies aux humains. Les lois laxistes sur les animaux exotiques entraînent des souffrances animales et présentent des risques pour la santé et la sécurité. Les animaux domestiqués ont été élevés pour leur tempérament et leur comportement au fil des siècles, contrairement aux espèces sauvages, qui sont souvent imprévisibles et inappropriées comme animaux de compagnie.

De nombreux besoins des animaux sauvages ou exotiques ne peuvent être satisfaits en captivité, ce qui peut menacer la santé humaine et animale s'ils s'échappent ou sont abandonnés.

RECOMMANDATIONS

- 1 Mettre fin à l'importation, au commerce et à l'élevage en captivité d'espèces sauvages et exotiques :** Promulguer une législation fédérale visant à préserver la santé et le bien-être des animaux ainsi que la viabilité des populations sauvages, tout en protégeant les Canadien.ne.s des risques sanitaires et sécuritaires qui y sont associés. Interdire l'importation et l'exportation de trophées d'animaux. Réintroduire le projet de loi C-73, *Loi concernant la transparence et la responsabilité en rapport avec certains engagements du Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique* pris dans le cadre de la Stratégie 2030 pour la nature du Canada.
- 2 Stratégie pour la nature :** Maintenir la Stratégie pour la nature 2030 du Canada et respecter tous les engagements, y compris le financement de 200 millions de dollars précédemment engagé pour le Fonds-cadre mondial pour la biodiversité (FCMB).
- 3 Restreindre l'élevage en captivité :** Interdire l'importation de membres d'espèces en voie de disparition à des fins de reproduction en captivité, sauf pour les programmes de conservation de bonne foi qui (a) ont un mécanisme viable pour la réintroduction des animaux dans la nature et (b) intègrent la protection de l'habitat naturel de l'espèce ciblée.
- 4 Financement fédéral :** Reproduire le volet de financement municipal pour la gestion de la faune, qu'il soit mis en œuvre par une ONG ou une municipalité, et normaliser le financement à l'échelle du pays.
- 5 Interdire les méthodes de contrôle inhumaines :** Adopter une législation fédérale exigeant la prise en compte des *Principes du consensus international pour un contrôle éthique de la faune sauvage* dans la prise de décision et interdisant l'utilisation de méthodes qui prolongent la souffrance, provoquent un inconfort ou une détresse excessifs et/ou mettent en danger la faune non ciblée, en mettant l'accent sur l'interdiction de l'utilisation du Composé 1080 pour le contrôle des prédateurs et des pièges à colle et des rodenticides pour la lutte contre les rongeurs.



UNE SANTÉ/UN BIEN-ÊTRE (ONE HEALTH/ONE WELFARE)

Humane Canada reconnaît que la santé et le bien-être des animaux sont inextricablement liés à la santé humaine, au bien-être et à l'intégrité environnementale. Cette approche « Une santé et un bien-être (One Health / One Welfare) » tient compte de l'interdépendance essentielle entre ces éléments et repose sur la coopération et le partenariat entre les disciplines.

Cette approche favorise également la collaboration interdisciplinaire pour s'assurer que les solutions aux problèmes dans un domaine, comme la santé humaine ou le développement, sont envisagées dans leur contexte plus large et n'ont pas d'effets imprévus sur un autre domaine, comme le bien-être des animaux.

RECOMMANDATIONS

- 1 Préparation aux pandémies :** S'attaquer à la menace posée par les marchés d'animaux vivants et le commerce d'animaux sauvages en soutenant et en encourageant la fermeture des marchés d'espèces sauvages mal réglementés à l'échelle mondiale qui présentent un risque élevé de devenir des sources de futures pandémies, et établir un plan de prévention et de préparation aux pandémies.
- 2 Préparation aux situations d'urgence :** Soutenir un réseau national d'intervention qui veille à ce que les animaux reçoivent des soins en cas d'urgence en améliorant l'état de préparation et les capacités des sociétés protectrices des animaux, des SPCA et des refuges, en plaident pour l'inclusion des animaux dans les cadres d'intervention, en faisant participer les organismes de protection des animaux au processus de planification et en augmentant les ressources pour les intervenants animaliers.
- 3 Biodiversité et changements climatiques :** Soutien continu du Cadre mondial de la biodiversité de Kunming-Montréal, qui reconnaît les fondements essentiels de la biodiversité et des écosystèmes à la santé, au bien-être et à la prospérité humaines, en réintroduisant la Loi concernant la transparence et la responsabilité en rapport avec certains engagements du Canada dans le cadre de la Convention sur la diversité biologique et en soutenant la mise en œuvre de la Stratégie pour la nature 2030.
- 4 Violence fondée sur le sexe :** Créer un modèle de financement fédéral qui élargirait le Programme de financement de la lutte contre la violence fondée sur le sexe (VFS) afin d'inclure des subventions pour les sociétés protectrices des animaux, les SPCA et les refuges qui offrent des services de refuge pour animaux de compagnie afin de soutenir les personnes qui quittent un partenaire violent, en veillant à ce que le secteur soit outillé pour offrir des options qui maintiendront les familles et les animaux ensemble, comme l'a suggéré le Comité permanent de la condition féminine dans son rapport de 2022 Vers un Canada sans violence : Combattre et éliminer la violence entre partenaires intimes et la violence familiale, dans sa 11ème recommandation.
- 5 Éducation sans cruauté :** Affecter des fonds à une stratégie nationale d'éducation pour s'assurer que chaque enfant apprend le respect des humains, des animaux et de l'environnement, et développe de l'empathie et de la compassion pour tous les êtres vivants. Cela comprend la collaboration avec le Conseil des ministres de l'Éducation pour intégrer l'éducation à la compassion dans les efforts d'éducation à l'environnement et au développement durable.